



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023 À 19 H 00

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Madame Roseline ARMENGAUD.

Rappel de l'ordre du jour :

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023
à 19 H 00
Salle du Conseil**

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

- 1 Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2023
- 2 Décisions prises par le Maire
- 3 Augmentation du temps de travail d'un poste
- 4 Télétravail : généralisation de l'expérimentation
- 5 Aide à la Syrie et à la Turquie
- 6 Pacte construction bois Occitanie : devenir collectivité signataire
- 7 Charte d'engagement du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain : devenir collectivité signataire
- 8 Espace économie emploi : approbation d'une convention de partenariat avec EGEE
- 9 Espace économie emploi : approbation d'une convention de coopération avec Trajectoire vers l'emploi

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS

- 10 Marché de construction du nouveau foyer municipal : avenant de prolongation aux marchés
- 11 Marché de travaux relatif à la construction du nouveau groupe scolaire : Avenant
- 12 Fixation des modalités de dépôt de listes de la commission de concession
- 13 Services de télécommunication, adhésion à l'offre du RESAH (réseaux des acheteurs hospitaliers- centrale d'achat) : adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole et leur CCAS, le COSAT et l'établissement public du Capitole

URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

- 14 Convention de servitude ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée AM 123 - groupe scolaire Gratian
- 15 Convention de servitude ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée AE 495 - opération Villa des Arts

CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

- 16 Comité des fêtes : convention pour la fête locale 2023

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

- 17 Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et du relais petite enfance

AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

Objet : Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2023

Article unique : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 30 janvier 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Décisions prises par le Maire

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Tarification	DEC 5.2023	01/02/2023	Tarification pour le portage de repas (correction d'une erreur de calcul)	Divers tarifs
	DEC 6.2023	15/02/2023	Tarification pour les sorties ALSH durant les vacances d'hiver 2023	Divers tarifs
Demande de subvention	DEC 3.2023	18/01/2023	Demande de subvention pour l'achat de gilets pare-balle pour les agents de la police municipale	1 000€/ 2 231,25€ HT
	DEC 8.2023	16/02/2023	Demande de subvention pour les actions primaires de prévention de la délinquance dès le plus jeune âge	22 170€/ 27 713€ HT
	DEC 9.2023	16/02/2023	Demande de subvention pour la deuxième tranche de travaux du nouveau groupe scolaire	250 000€/ 1 M€ HT
Délivrance de concessions dans le cimetière	4/59T	22/12/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 2,86 m ²	210 €
	CV13	10/01/2023	Concession de 15 années d'une caverne	237 €

Champs de délégation	N° décision	Date	Type de marché	Objet marché	Titulaire	Montant HT
Marchés et accords-cadres	DEC 4.2023	31/01/2023	Marché à procédure adaptée de travaux	Signature d'un avenant de résiliation d'un commun accord et relance de la procédure pour le lot n°2 (menuiseries extérieures – serrurerie) pour la création de deux salles de réunion et d'une salle archives sur le site Savary	Gill'alu	Sans indemnité, ni pénalité
	DEC 7.2023	16/02/2023	Marché à procédure adaptée de travaux	Attribution du lot n°2 (menuiseries extérieures – serrurerie) pour la création de deux salles de réunion et d'une salle archives sur le site Savary	Menuiserie LOUGARRE	19 623,32€ HT

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Augmentation du temps de travail d'un poste

Article 1 : de modifier le temps de travail du poste d'assistante RH en passant d'un temps non complet de 30h à un temps complet de 35h compter du 1^{er} avril 2023.

Article 2 : de prévoir la dépense au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Télétravail : généralisation de l'expérimentation

Article 1 : à compter du 1^{er} avril 2023, le télétravail est instauré de manière généralisée au sein de la Commune d'Aucamville.

Article 2 : les critères et modalités d'exercice du télétravail sont définis dans le guide annexé à la présente et seront appliqués à compter de cette date.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte ou convention permettant le fonctionnement et/ou la mise en œuvre de ce dispositif.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Aide à la Syrie et à la Turquie

M. MUSARD évoque le fait qu'il s'abstiendra au regard des régimes politiques au pouvoir dans ces deux pays.

Article 1 : d'allouer une subvention de 1 500 euros pour la Syrie et 1 500 euros pour la Turquie, soit 3 000 euros à l'ONG française ACTED pour l'aide apportée à ces 2 pays suite aux séismes dévastateurs de février 2023.

Article 2 : de charger le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tous les documents utiles.

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au budget 2023.

Cette proposition est adoptée à 19 voix pour et 3 abstentions.

Objet : Pacte construction bois Occitanie : devenir collectivité signataire

Article 1 : d'approuver la démarche proposée par le « Pacte construction bois en Occitanie ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Charte d'engagement du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain : devenir collectivité signataire

Article 1 : d'approuver la Charte d'engagement des partenaires du Projet Agricole et Alimentaire de la métropole toulousaine 2023 - 2026.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer ladite Charte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Espace économie emploi : approbation d'une convention de partenariat avec EGEE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat.

Article 2 : d'autoriser le Maire à la signer.

Article 3 : la dépense est prévue au budget 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Espace économie emploi : approbation d'une convention de coopération avec Trajectoire vers l'emploi

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : la dépense est prévue au budget 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS

Objet : Marché de construction du nouveau foyer municipal : avenant de prolongation aux marchés

Article 1 : d'approuver la prolongation du délai d'exécution de l'ensemble des lots relatifs à la construction du nouveau foyer municipal jusqu'au 7 juin 2023.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les avenants de prolongation correspondants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Marché de travaux relatif à la construction du nouveau groupe scolaire : avenants

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché n°2022.15 avec l'entreprise SAS LOUGARRE modifiant l'article 6 de l'acte d'engagement relatif à l'avance forfaitaire.

Article 2 : une avance sera accordée à l'entreprise SAS LOUGARRE selon les modalités définies dans le C.C.A.P. du marché n°2022.15.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché n°2022.14 avec la société SEP AUCAMVILLE pour le lot n°2 Charpente bois / Murs à ossature bois.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Fixation des modalités de dépôt de listes de la commission de concession

Article unique : de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de concession de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de M. le Maire jusqu'à la veille de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Services de télécommunication, adhésion à l'offre du RESAH (réseaux des acheteurs hospitaliers- centrale d'achat) : adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole et leur CCAS, le COSAT et l'établissement public du Capitole

Article 1 : d'approuver la convention portant création d'un groupement de commandes n°23TM02, en vue de participer ensemble à l'adhésion à l'offre du RESAH pour les services de télécommunication dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Article 2 : la convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte aux effets ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

Objet : Convention de servitude ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée AM 123 - groupe scolaire Gratian

L'enterrement des réseaux d'éclairage et d'électricité ne seront pas réalisés d'ici l'ouverture du groupe scolaire. Cela interviendra en parallèle de la réfection de voirie qui ne sera pas réalisée d'ici l'ouverture du groupe scolaire au regard de la longueur des procédures de déclaration d'utilité publique « travaux ».

Article 1 : d'approuver le projet d'acte de constitution de la servitude de passage de canalisation électrique sur la parcelle AM 123 au profit d'ENEDIS, telle qu'énoncée dans la convention référencée DF26/042768.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude consentie à ENEDIS et tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif de ladite servitude.

Article 3 : d'accepter l'indemnisation proposée unique et forfaitaire de 0 euro.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Convention de servitude ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée AE 495 - opération Villa des Arts

Article 1 : d'approuver le projet d'acte de constitution de la servitude de passage de canalisation électrique sur la parcelle AE 495 au profit d'ENEDIS, telle qu'énoncée dans la convention référencée DF26/040150.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude consentie à ENEDIS et tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif de ladite servitude.

Article 3 : d'accepter l'indemnisation proposée unique et forfaitaire de 75 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

Objet : Comité des fêtes : convention pour la fête locale 2023

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Comité des Fêtes 3A pour la fête locale 2023.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Article 3 : la dépense de 11 000 euros est inscrite au budget communal 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

Objet : Modification du règlement de fonctionnement multi-accueil et halte-garderie

Article 1 : d'approuver les modifications du règlement intérieur de fonctionnement des structures multi-accueil et Halte-Garderie.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur modifié.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,

Madame Roseline ARMENGAUD